

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 au 8 septembre 2017 a été adressée à l’Autorité des Marchés Financiers le 11 septembre 2017. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique « information réglementée » du site internet de la Société (www.lvmh.fr).

Fait à Paris, le 11 Septembre 2017